

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 50

25^e année • mercredi 14 décembre 2022

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

POUR DES CONDITIONS DIGNES DANS LA LOGISTIQUE!



THIERRY PORCHET / ARCHIVES

Entre le Black Friday et les fêtes de Noël, les travailleurs de la branche vivent la pire période de l'année. Ils sont de plus en plus nombreux à se mobiliser pour lutter contre les cadences inhumaines, les horaires à rallonge, le stress, comme dans le canton de Vaud où un manifeste de revendications est en cours d'élaboration. **PAGE 9**

POINT DE MIRE

Reprendre aux riches...

Sylviane Herranz

Prendre aux riches pour donner... aux riches. Ou comment contourner une règle internationale pour ne rien changer, et continuer à «accueillir» des multinationales irresponsables, puisant leurs bénéfices dans la sueur et les larmes de centaines de millions de travailleuses et de travailleurs exploités de par le monde.

C'est ce qui se cache derrière le débat qui vient de se terminer aux Chambres fédérales sur l'imposition à 15% au minimum des bénéfices des entreprises multinationales réalisant un chiffre d'affaires mondial de plus de 750 millions d'euros. Une mesure prise pour mettre en œuvre l'accord approuvé l'année dernière par 136 Etats au sein de l'OCDE et du G20 afin de limiter la concurrence fiscale et réallouer une partie des recettes aux pays d'où proviennent les richesses produites.

En Suisse, ce nouveau taux d'imposition concernera quelque 200 sociétés helvétiques et 2000 filiales de groupes étrangers et devrait engendrer entre 1 et 2,5 milliards de rentrées fiscales. C'est un revirement après le cadeau de 2 milliards octroyé aux grandes entreprises par la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS), adoptée en 2019, à la suite de l'échec devant le peuple de la RIE III deux ans plus tôt. Cette manne qui, rappelons-le, avait passé la rampe du vote populaire grâce à la promesse d'un autre «cadeau» pour l'AVS, d'un montant équivalent, mais financé par... les travailleurs eux-mêmes et leurs employeurs avec un supplément de cotisation AVS.

La Suisse s'empresse donc aujourd'hui de se mettre en conformité avec la règle internationale des 15%. Elle qui a facilité la concurrence entre les cantons, permettant à certains d'entre eux d'afficher des taux d'imposition des entreprises de l'ordre de 11%, dignes des paradis fiscaux.

On aurait pu s'attendre à voir le Parlement débattre de l'utilisation de ces nouvelles recettes pour un rééquilibrage avec les pays et populations à l'origine des bénéfices gigantesques des multinationales. Ou en faveur des populations les plus démunies dans nos frontières. Or il n'en a rien été. Ce qui a occupé les élus était de savoir comment se répartirait cette nouvelle manne financière: 75% pour les cantons et 25% pour la Confédération comme le préconisaient le Conseil fédéral et le Conseil des Etats?

Ou 50%-50%, comme le demandait le National avant de se raviser? L'enjeu était de savoir qui était le mieux à même d'offrir des mesures de compensation afin de préserver l'attractivité de la Suisse pour les grands groupes internationaux. Et les suggestions n'ont pas manqué. Plutôt que de prévoir des compensations en faveur des pays du Sud ou, ici, davantage de postes de soignants dans les hôpitaux, plutôt que d'imaginer un système d'accueil des enfants pour tous, des élus ont cherché comment redonner cet argent à ces pauvres entreprises... Quelques exemples? Zoug, champion de l'imposition des bénéfices à un taux au ras des pâquerettes, envisagerait une allocation d'étude à l'attention des enfants des cadres des multinationales pour qu'ils puissent être scolarisés dans des écoles privées, ainsi que la gratuité des crèches pour leur personnel. A Bâle-Ville, où une cinquantaine d'entreprises sont concernées, le Département des finances imagine des coopérations dans la recherche avec l'université, l'hôpital universitaire ou les hautes écoles. En d'autres termes, la mise à disposition des deniers publics au service des recherches et du développement privé dans ce haut lieu de la pharma.

Au final, la concurrence fiscale se poursuivra, à d'autres niveaux. Les inégalités sociales seront attisées. Et la population, ici comme ailleurs, continuera de payer le prix fort d'un libéralisme économique prédateur, qui prend aux pauvres pour donner aux nantis. ■

PROFIL



Keerthigan Sivakumar, l'exil dans toutes ses nuances.

PAGE 2

CONSTRUCTION

Les maçons approuvent l'accord négocié.

PAGE 3

UBER EATS

Sous-traitant dans le collimateur de l'Etat.

PAGE 5

IRAN

Grève générale bien suivie.

PAGE 7

LE CINÉMA, OUTIL DE RÊVE ET DE MILITANCE

Réfugié sri-lankais, Keerthigan Sivakumar se nourrit de ses expériences pour filmer l'exil et l'intégration dans toutes ses nuances

Aline Andrey

Le parcours de Keerthigan Sivakumar est aussi imprévisible que l'est le coup de cricket dénommé *Doosra*, devenu le titre de son film primé aux Journées de Soleure 2022. Ce court métrage plonge dans la solitude d'un réfugié dont le besoin de se rendre utile ne trouve jamais l'issue espérée. Une histoire qui fait écho à celle du jeune cinéaste au surprenant parcours. Tout juste sorti de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL), il a déjà plusieurs réalisations à son actif, notamment *Vice Versa* mandaté par Appartenances où il travaille comme interprète communautaire. Il a aussi réalisé un documentaire *R comme Collectif* sur les militants de ce mouvement ayant soutenu de nombreux requérants d'asile sous le coup d'un renvoi dans le cadre des accords de Dublin. Ses films soulèvent les questions de l'accueil, de l'intégration, du racisme, du regard sur l'autre. Avec délicatesse, nuances et sensibilité, Keerthigan Sivakumar distille ses expériences personnelles et ses réflexions qui rejoignent l'universel. Libre, il entremêle biographie et imaginaire. «Le cinéma est fabuleux, car je peux ajouter de la fiction à ce que j'ai vécu et faire se réaliser mes utopies. Autrement dit, rendre réel dans le film ce dont j'ai rêvé», explique-t-il.

COÛTEUX EXIL

Mais revenons au début de son histoire: Keerthigan naît à Jaffna, dans le nord du Sri Lanka, en 1988. La guerre civile fait rage entre la guérilla des Tigres de l'Eelam tamoul et le Gouvernement cinghalais. Sa famille déménage au sud de l'île, à Kandy, où il peut poursuivre ses études, tout comme ses frères et sa sœur. «La guerre était comme normalisée», résume celui qui en a gardé des traces, à l'instar de tout un peuple. Adolescent, il reçoit une caméra de son père. Un cadeau dont il prendra conscience de la valeur en filmant les funérailles de sa grand-mère. Car c'est lors de ce moment de deuil que naît sa vocation. Une passion qui sera tout

autant freinée qu'encouragée par son exil. Le chemin est tortueux, passant notamment par la cave d'un ami au Sri Lanka où il doit se cacher plusieurs mois. Une caverne d'Ali Baba pour ce féru de cinéma, puisqu'elle regorge de

«Ce film a été le déclic pour prendre ma vie en main»

films du monde entier. Dans cette vidéothèque improbable, il sera frappé par *A la recherche du bonheur*, de Gabriele Muccino. «Ce film a été le déclic pour prendre ma vie en main», lâche Keerthigan Sivakumar, qui décide alors de partir en Suisse, sans idée aucune sur ce pays. Si son voyage se fait par avion jusqu'à l'aéroport de Bâle, en 2009, c'est au prix de plusieurs dizaines de milliers de francs dus aux passeurs. «Beaucoup d'immigrés sri-lankais ne pensent qu'à une chose quand ils arrivent à destination: rembourser leur dette qui peut se monter entre 25 000 et 40 000 francs. Ainsi, ils se sentent, en général, obligés d'accepter n'importe quel poste, souvent des travaux sous qualifiés», explique celui qui a travaillé dans une usine, puis dans un magasin tamoul. Parallèlement, il écrit pour un journal indien en ligne et participe au média *Voix d'Exils*. Surtout, il apprend le français avec assiduité et ouvre son horizon au-delà du centre d'asile de Sainte-Croix. «Je ne connaissais rien de la Suisse. Je me suis rendu compte seulement après coup qu'on était mis à l'écart.» Le couperet tombe en 2013: sa demande d'asile est refusée. Il a trente jours pour quitter le pays. Un choc, violent. C'est grâce aux militants du collectif Droit de rester qu'il relève la tête, fait recours contre cette décision négative et réalise qu'il doit avancer, même sans permis. Le jeune requérant bénéficie aussi, à son grand désarroi, d'un drame, celui d'une famille tamoule expulsée et emprison-

née à son arrivée au Sri Lanka. Cet événement mobilise alors les organisations de défense des droits humains qui poussent la Confédération à suspendre les renvois vers ce pays dont l'instabilité est chronique jusqu'à aujourd'hui.

SON REGARD DE MIGRANT

Peu après, Keerthigan Sivakumar reçoit finalement le statut de réfugié. S'il a déjà entamé des études à l'Ecole romande d'arts et communication (Eracom), il peut enfin se projeter dans l'avenir, continuer ses études à l'ECAL, revoir ses parents en Inde, se marier... En ce moment, il travaille sur un court

et un long métrage. «Je fais partie du cinéma suisse, pourtant si peu inclusif. Et, en même temps, je suis constitué de mon passé et de mon regard de migrant. D'où ma nécessité de parler des discriminations depuis ma position de réfugié sri-lankais. Je ne me sentais pas légitime de parler d'un migrant afghan par exemple. Quant aux films faits par des Européens sur la migration, ils tombent souvent un peu à côté, dans les stéréotypes, sans même assumer le fait que c'est leur propre point de vue...» Si Keerthigan Sivakumar est exigeant et critique, il l'est avant tout avec lui-même, décryptant sans cesse

ses propres préjugés. «Je sens que c'est à moi, d'abord, de changer.» Il pourfend le système d'asile qui ne permet pas d'être soi-même. «On met notre masque de réfugié et on suit ce qu'on nous demande de faire. On attend désespérément un permis, et on n'avance pas. Or, on a beaucoup à donner, si on nous en laisse l'occasion. Je ne sais pas à quel point je suis naïf, mais je reste optimiste. «Un changement révolutionnaire peut venir d'une simple réflexion», m'a souvent dit mon amie Graziella.» L'une de ces nombreuses militantes à qui il exprime toute sa reconnaissance. ■



VITHYAAH SUBRAMANIAM

Keerthigan Sivakumar, un destin loin des clichés.

1 + 1 = 11
David Prêtre/Albedo



Les sirènes
faisaient
du hula hoop
avec les trous de banquise.

Les maçons approuvent l'accord trouvé

La conférence professionnelle des maçons s'est prononcée en faveur de la nouvelle Convention nationale de la construction, non sans formuler des critiques

Sonya Mermoud

Quelque 150 travailleurs délégués à la conférence professionnelle de la construction d'Unia et 55 autres de Syna, réunis respectivement à Berne et à Olten, ont approuvé samedi dernier le résultat des négociations de la nouvelle Convention nationale du secteur (CN). Ce dernier a été trouvé entre les syndicats et la Société suisse des entrepreneurs (SSE) dans la nuit du 28 au 29 novembre. «La conférence professionnelle n'est pas une caisse enregistreuse. L'accord présenté a donc fait l'objet d'intenses discussions. Une majorité des participants a toutefois estimé que ce nouvel accord est dans l'intérêt de l'ensemble de la branche», indique Simon Constantin, membre de la direction du secteur de la construction d'Unia. Les critiques ont notamment porté sur l'augmentation des salaires jugée insuffisante dans un domaine en plein boom et au regard du renchérissement du coût de la vie. Cette dernière se traduit par une majoration mensuelle de 150 francs des salaires effectifs et de 100 francs pour les salaires minimums dès le 1^{er} janvier. «Bien que cette hausse soit une des meilleures obtenues tous secteurs confondus, elle n'équivaut à une augmentation des salaires réels que pour une partie des travailleurs.» Plusieurs délégués ont aussi rappelé la problématique de la pression croissante des délais sur les chantiers et attendent des améliorations en la matière. «Différents thèmes controversés comme une limitation du temps de travail et de déplacement ou une meilleure protection en cas d'intempéries continueront à être traités dans un groupe de travail commun.»



Réunis samedi dernier à Berne, les représentants des maçons d'Unia ont débattu du résultat des négociations. Une majorité a estimé qu'il était dans l'intérêt de toute la branche.

MOBILISATION PAYANTE

Le résultat négocié aura toutefois permis de repousser une attaque patronale majeure portant sur une plus grande flexibilisation du travail, «une ligne rouge» que les syndicats ont refusé de franchir. Mais ils n'ont pu en revanche faire valoir les principales revendications des intéressés. «Nous nous sommes heurtés à une position purement idéologique de la SSE», déplore Simon Constantin, soulignant les importantes divergences de vue entre les parties. Rappelons que l'accord trouvé est intervenu après neuf tours de pourparlers. Un bras de fer qui s'est aussi exprimé dans la rue avec une manifestation de 15 000 maçons en juin à Zurich et des journées de protestations en octobre et novembre qui ont rassemblé tout autant de travailleurs dans l'ensemble du pays. «La solution

admise est la conséquence du rapport de force construit avec les maçons. Reste que si toutes les régions s'étaient mobilisées comme la Suisse romande, nous aurions obtenu plus. Et c'est également la volonté d'Unia: devenir plus forts partout.»

La nouvelle CN doit encore être ratifiée par les représentants de la SSE qui se prononceront le 13 janvier prochain. En cas d'adoption, elle sera valable trois ans. «Si les maçons avaient refusé le résultat des négociations ou si les entrepreneurs devaient le rejeter, il y aurait alors un vide conventionnel dès janvier. Les salaires minimums et les conditions de travail minimales ne s'appliqueraient plus, le financement de la formation professionnelle continue ne serait plus assuré et l'obligation de paix du travail n'aurait plus cours» prévient Unia. ■

Industrie: des solutions viables pour maintenir BAT à Boncourt

Jérôme Béguin

À l'issue du délai de consultation, le personnel de British American Tobacco (BAT) à Boncourt a présenté le 6 décembre ses propositions pour éviter un licenciement collectif. Composée de la commission du personnel et des syndicats Unia et Syna et forte de 36 personnes, la délégation de consultation a planché durant trois semaines sur l'avenir du site jurassien. La direction de la multinationale du tabac avait annoncé, fin octobre, sa volonté de délocaliser la production sur d'autres sites en Europe, menaçant ce fleuron industriel vieux de deux siècles, 220 emplois et l'existence de tout un village. Selon les syndicats, la procédure de consultation a pu se dérouler dans de bonnes conditions, la délégation a reçu toutes les informations utiles et la prolongation du délai de consultation a permis de finaliser le rapport dans les délais impartis. Présenté à la direction locale de BAT et à la direction européenne basée à Londres, ce rapport comporte deux axes principaux visant à préser-

ver la totalité des emplois. Le premier explore les possibilités de réorganisation du site, tandis que le second propose le développement de nouvelles activités. Pour Unia et Syna, Boncourt est «doté d'un savoir-faire qui sera indiscutablement encore utile au groupe, sa fermeture serait une perte lourde». «Je considère que les alternatives proposées sont crédibles et viables», souligne Yves Defferrard, responsable de l'industrie d'Unia. Après la présentation du rapport, les discussions se sont poursuivies entre les représentants du personnel et la direction. La réponse de la direction était attendue en début de semaine, alors que ce journal était sous pli. Le personnel doit aussi se réunir pour en discuter.

À l'initiative de la commune de Boncourt, un comité de soutien au personnel s'est, par ailleurs, constitué. Il réunit les groupes parlementaires du canton et des exécutifs communaux. Le Parlement jurassien a voté le 23 novembre une résolution exhortant le gouvernement à agir. Une pétition «Non à la fermeture» a aussi été lancée sur mesopinions.com. ■



La réponse de la direction aux propositions en vue de sauvegarder l'usine était attendue en début de semaine.

«La politique d'asile tue»

Près d'un millier de personnes ont manifesté jeudi à Genève dénonçant «une politique migratoire qui tue», à la suite du suicide d'un jeune requérant d'asile afghan débouté

Sonya Mermoud

Le suicide d'Alireza, un jeune requérant d'asile afghan, a réuni jeudi dernier devant l'Hospice général, à l'appel des associations de défense de l'asile, un millier de manifestants. But de la mobilisation: dénoncer une «politique d'asile suisse et genevoise qui continue de tuer» et exiger que les exilés bénéficient du droit de

construire leur vie dans nos frontières. Les participants se sont ensuite rendus devant les bureaux du Conseil d'Etat afin de faire valoir une liste de revendications visant à améliorer l'accueil des réfugiés, en particulier des mineurs. Rappelons que le jeune homme a mis fin à ses jours le 30 novembre, deux jours après avoir pris connaissance du jugement du Tribunal administratif fédéral (TAF). Ce dernier, précise le

Centre social protestant (CSP) dans un communiqué, a confirmé la décision de non-entrée en matière du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) sur sa demande d'asile. Et, partant, son renvoi vers la Grèce. «Cette décision est particulièrement choquante. Les autorités n'ont pas pris en compte la fragilité d'Alireza», commente Raphaël Rey, chargé d'information sur l'asile au CSP. «Le SEM et le TAF avaient pourtant sous les yeux un rapport médical notant à plusieurs reprises «la grande vulnérabilité psychique» liée à l'histoire traumatique du requérant. Et un «risque de passage à l'acte suicidaire élevé en cas de renvoi». Ils ont donc sciemment écarté l'avis des médecins», ajoute le porte-parole, précisant qu'Alireza était passé à la permanence juridique du CSP la veille de sa mort. Et que son dossier était en cours d'analyse.

UN ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

«La décision des autorités fédérales a été l'un des éléments déclencheurs de son geste. Alireza a d'ailleurs laissé une lettre dans ce sens. Nous n'entendons pas instrumentaliser ce cas, mais ce n'est pas la première fois que les autorités passent outre les avis médicaux. Avec, pour conséquence, des vies brisées.» Le verdict est jugé d'autant plus heurtant qu'il viole clairement le droit suisse selon le CSP. «Au printemps dernier, le TAF a en effet imposé des res-

trictions strictes pour les renvois vers la Grèce, notamment pour les personnes particulièrement vulnérables. Comment se fait-il qu'il n'a pas appliqué sa propre jurisprudence?» s'interroge l'organisation. L'Afghan avait obtenu en 2020 un statut de protection en Grèce. Il a gagné la Suisse en avril 2021, fuyant des conditions d'existence extrêmement difficiles. «Alireza a vécu un an et demi dans le camp de Moria où il a été confronté à des violences terribles. Il bénéficiait à Genève d'un soutien éducatif et psychologique, de l'appui d'une famille relais et parlait bien français», souligne Raphaël Rey, rappelant la dramatique situation des réfugiés en Grèce - Etat tiers jugé pourtant sûr par les instances compétentes - parqués dans des camps ou à la rue. Dans ce contexte, estime le collaborateur du CSP, le Canton doit se positionner clairement et décider d'un moratoire sur l'exécution des expulsions vers ce pays mais aussi vers d'autres comme la Croatie, l'Italie ou la Bulgarie. «Il dispose de cette marge de manœuvre. Et s'est déjà, par le passé, opposé à des renvois, mais les exemples restent trop rares.»

DES FOYERS À DIMENSIONS HUMAINES

Même revendication de Solidarité Tattes. L'association citoyenne critique par ailleurs les modalités d'accueil des jeunes requérants d'asile. Et réclame,

en lieu et place du Centre décrié de l'Etoile où résidait Alireza, des foyers de petites dimensions comme pour les autres mineurs et un fort encadrement socioéducatif pour les 18-30 ans. «Actuellement, quelque 150 jeunes, dont plus d'une moitié de mineurs, vivent dans cette structure située en zone industrielle, en bord d'autoroute et gardée par des agents de sécurité», note Dario Lopreno, militant actif et membre du Syndicat des services publics. «Les éducateurs - moins d'une vingtaine - se trouvent en sous-effectifs et ont tous des contrats à l'heure précaires en dépit de tâches stables. Cette situation doit cesser.» L'association citoyenne plaide de surcroît en faveur de conditions de vie matérielles des demandeurs d'asile équivalentes à celles de l'aide sociale. Et d'un droit à la formation et au travail pour tous. «Ce rassemblement est une cérémonie publique pour Alireza, un hommage que nous lui rendons. C'est aussi l'occasion d'exiger des changements drastiques passant par une réelle intégration et un suivi des personnes concernées», ajoute Dario Lopreno, non sans préciser: «Cela fait des années qu'on se bat contre de mauvaises conditions d'accueil. Si nos demandes étaient entendues et si le Conseil d'Etat annonçait qu'il renonçait à exécuter les renvois, la situation serait aujourd'hui sans aucun doute très différente.» ■



De très nombreuses personnes se sont rassemblées à Genève, devant l'Hospice général puis dans les rues de la ville, en mémoire du jeune Alireza, qui s'est donné la mort après avoir reçu sa décision de renvoi, et pour dénoncer la politique d'asile menée par les autorités.

Un cadeau pour Noël ? offrez L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

La fin de l'année approche avec son cortège de guirlandes, de paillettes et de cadeaux à dénicher. En manque d'idées? Alors faites profiter vos proches d'une information syndicale et sociale de qualité et offrez un abonnement à L'Événement syndical au prix préférentiel de 50 francs la première année au lieu de 60 francs!

J'offre un abonnement d'une année au prix préférentiel de 50 francs la première année à:

Nom/prénom:

Adresse:

Facture à adresser à:

Nom/prénom:

Adresse:

A retourner à L'Événement syndical, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne ou envoyer un courriel avec les informations ci-dessus à forum@evenement.ch

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Yves Defferrard

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES
Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro
Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

PHOTOGRAPHES
Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité_pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 54 700 exemplaires

WWW.EVENEMENT.CH

**POUR VOTRE
PUBLICITÉ,
PENSEZ À**

**L'ÉVÉNEMENT
SYNDICAL**

Tirage hebdomadaire de
près de 55 000 exemplaires
Distribution dans tous les
cantons romands

Pour tous renseignements:
pub@evenement.ch



**Chalet de
l'Entraide
Ouvrière de
la Gruyère
Montbarry**

Chemin de l'Entraide 34
1661 Le Pâquier FR

**Recherche personne pour poste de
gardiennage (travail accessoire)**

- Exploitation de la colonie au poste
de concierge
- Réception/départ des hôtes
- Gestion des contrats - réservation
- Facturation
- Petits nettoyages
- Gestion des réparations
- ...

Si ce poste vous intéresse, veuillez
prendre contact avec Martine Remy
au 026 912 56 91 qui peut vous
organiser une visite



Pour des crèches abordables

Signez l'initiative !



UNIA

LE SOUS-TRAITANT D'UBER EATS DANS LE COLLIMATEUR DE L'ÉTAT

L'Office cantonal de l'emploi de Genève veut soumettre la société Chaskis à la location de services, qui offrirait de meilleures conditions d'embauche aux livreurs

Textes Jérôme Béguin

Le Canton de Genève ne se contente pas de réguler l'activité de transport de personnes d'Uber, le volet livraison de repas n'est pas oublié. Rappelons que, depuis deux ans, la multinationale californienne est tenue de salarier ses livreurs genevois Uber Eats, qui ne sont donc plus payés à la minute et qui bénéficient du salaire minimum cantonal de 23,27 francs l'heure. Uber a confié à la société Chaskis le soin de recruter les livreurs. L'Office cantonal de l'emploi (OCE) a récemment pris la décision de soumettre ce sous-traitant à la location de services, comme l'a souligné un article de *20 Minutes*. Ce statut implique pour Chaskis SA un certain nombre d'obligations, notamment celle de requérir une autorisation auprès du canton, mais aussi celle d'appliquer la Convention collective de travail (CCT) de la branche. La CCT location de services stipule qu'en ce qui concerne le salaire et le temps de travail, ce sont les dispositions de la CCT de l'entreprise ou de la branche, si elles existent, qui doivent s'appliquer. Chaskis est bien signataire d'une CCT, celle pour les coursiers à vélo et les services coursiers urbains concoctée par Syndicom. Mais pour Unia, c'est la Convention collective nationale de travail (CCNT) de l'hôtellerie-restauration qui doit être retenue. Le syndicat peut s'appuyer sur une expertise juridique réalisée l'année dernière

par le professeur Kurt Pärli de l'Université de Bâle et sur la volonté de la commission paritaire de l'hôtellerie-restauration d'assujettir Uber Eats. L'enjeu est important pour les salariés. Si le salaire minimum genevois est plus élevé que la CCNT, celle-ci prévoit, contrairement à la CCT des coursiers, cinq semaines de vacances. Chaskis vient de créer une succursale dans le canton de Vaud et pourrait s'y développer à l'avenir; or, la CCNT accorde aussi un treizième salaire, qui pourrait bénéficier là aussi aux livreurs vaudois. «La CCNT est plus avantageuse pour les travailleurs que la CCT pour les coursiers. Surtout, la CCNT et la CCT location de services sont étendues et obligatoires avec, de fait, une valeur juridique, un appareil d'exécution et des contrôles», explique Roman Künzler. Pas étonnant dès lors pour le responsable de la branche transport et logistique à Unia que Chaskis ait déposé un recours contre la décision de l'OCE. «Cela montre bien que ces CCT sont meilleures pour les travailleurs, mais cela donne l'impression que cette entreprise ne veut pas se conformer aux minimaux légaux. À l'instar de Smood, qui fait tout pour ne pas appliquer la CCNT. Signer une CCT moins coûteuse pour les employeurs est une stratégie de dumping.» Chaskis a obtenu auprès de la justice l'effet suspensif, son recours ne devrait être jugé que l'année prochaine. Il est probable que, suivant l'exemple d'Uber, la société fasse traîner la procédure jusqu'au Tribunal fédéral. ■



La pression syndicale porte ses fruits. En novembre 2018, peu après l'arrivée de Uber Eats en Suisse, une action était menée devant une enseigne de McDonald's à Genève pour exiger que les livreurs de repas soient soumis à la CCT de l'hôtellerie-restauration. La décision de l'Office de l'emploi va dans ce sens, la location de services se référant aux conditions de la branche.

CHASKIS, MITC, DES SOCIÉTÉS DE PAILLE ?

MITC pour les chauffeurs, Chaskis pour les livreurs... Pourquoi donc Uber passe par des sous-traitants pour embaucher les travailleurs? «Uber ne veut pas créer un précédent mondial en employant directement les chauffeurs et les livreurs. Il y a une volonté de ne pas appliquer les décisions du Tribunal fédéral reconnaissant le statut de salarié», répond Roman Künzler. Le responsable de la branche transport et logistique à Unia juge «inacceptable» d'externaliser les contrats de travail. «Ce modèle ressemble aux chaînes de sous-traitance sur les chantiers. Quand il y a un problème, il n'y a plus personne. Ces entreprises font des millions, elles ne paient pas aux travailleurs ce qu'elles leur doivent sachant que c'est une minorité d'entre eux qui iront réclamer aux Prud'hommes. C'est du dumping, une façon de détourner la loi, elles le savent bien, leurs procédures n'ont d'autre but que de gagner du temps et de jouer à cache-cache avec les autorités.»

L'utilisation de sociétés partenaires n'est pas nouveau pour Uber. En 2016, Unia avait animé des grèves de chauffeurs dans de telles entreprises. Le concurrent direct d'Uber Eats, Smood, a aussi longtemps opéré avec un sous-traitant, Simple Pay. D'autres branches du sec-

teur tertiaire sont coutumières de la pratique, comme la logistique, si on songe que DPD Suisse réalisait jusqu'il y a peu l'ensemble de la distribution au travers de sociétés externes.

Des documents internes à Chaskis, que *Le Temps* a pu consulter, mettent sérieusement en doute l'indépendance de ces sociétés au capital limité. «J'ai été l'un des hommes de paille: manipulé, patron de rien, payé à la lance-pierres, à qui on fait porter le chapeau en lui faisant apprendre sa leçon pour qu'il serve des mensonges aux autorités et aux employés», écrit, dans un courrier, un directeur démissionnaire de Chaskis. Il ne fait guère de doute que la conduite opérationnelle de ces sociétés est totalement entre les mains des donneurs d'ordre.

L'action syndicale permet tout de même d'obtenir des résultats, comme le fait remarquer Roman Künzler: «Outre les décisions prises pour Uber et Uber Eats à Genève, il faut noter qu'il n'y a plus de travail sur appel chez Smood et que la grande majorité des chauffeurs DPD de Genève et de Lausanne ont désormais des contrats, ils ne sont plus salariés de sous-traitants. Tout cela ne serait jamais arrivé sans la mobilisation syndicale.» ■

Uber: la balle est dans le camp des chauffeurs

Environ un mois après l'annonce du Département de l'économie et de l'emploi genevois sur Uber et sa mise en conformité avec le passé, où en est le dossier? Entretien

Textes Manon Todesco

Les autorités cantonales ont tranché le 18 novembre. La multinationale californienne Uber devra poser 35,4 millions de francs sur la table, dont 4,6 millions à titre d'indemnités salariales et frais pour les chauffeurs, le reste étant destiné aux assurances sociales, dont la part salariés. Pour rappel, le montant est le même que celui que les chauffeurs avaient déjà refusé début octobre. Les calculs sont loin d'être bons, selon Unia et le Sit, ni sur la période ni sur le montant du salaire horaire. Des assemblées de chauffeurs ont, depuis, été convoquées. Quelles sont les suites à donner? Helena Verissimo de Freitas, secrétaire régionale adjointe d'Unia Genève, répond à nos questions.

QUESTIONS RÉPONSES

Où en sommes-nous?

Aujourd'hui, nous sommes à un moment crucial du dossier. La proposition faite par Uber et validée par le département n'est pas satisfai-

sante pour le règlement du passé. Les chauffeurs sont devant un choix difficile: accepter une offre qui ne couvre pas du tout leur salaire et leurs frais ou s'engager dans un long combat juridique au Tribunal des prud'hommes. Les chauffeurs suivent la procédure mise en place. Nous les accompagnons dans les démarches qui doivent être faites par Uber et les chauffeurs, qui ont plusieurs délais à respecter. D'ici au 31 décembre, ces derniers recevront notamment le montant de l'indemnisation forfaitaire, les bases de calcul et les conditions d'octroi. Ils auront ensuite jusqu'au 31 janvier 2023 pour se prononcer: soit ils acceptent le montant de l'indemnisation et, dans ce cas, Uber aura jusqu'au 28 février pour verser les indemnités, soit ils refusent et vont de l'avant avec des actions en justice.

Y a-t-il encore une marge de manœuvre en ce qui concerne le passif?

Pour le passé, c'est scellé. Soit les chauffeurs acceptent la proposition d'Uber, soit ils vont au Tribunal des prud'hommes. Il n'y a pas d'autre alternative hormis de faire une grève unie et de longue haleine.

Quid des conditions actuelles et futures des chauffeurs employés via MITC?

Concernant l'avenir, les syndicats ne sont pas intégrés au processus. Nous savons que le Département de l'économie et de l'emploi procède à des contrôles. Aujourd'hui, les chauffeurs sont très mécontents avec les conditions proposées par MITC qui ne sont effectivement pas correctes sur beaucoup de points. Par exemple, le temps d'attente n'est toujours pas rémunéré. Le Canton doit être plus rapide et soumettre MITC à la Loi sur la location de services, qui interdit le travail sur appel, et donc à la CCT, qui est une protection importante pour les travailleurs et les travailleuses des plateformes.

La presse locale a relayé l'entrée en jeu d'une nouvelle société, Chaskis Rides, qui s'annonce comme un concurrent de MITC et qui pourrait aussi «employer» des chauffeurs Uber. Qu'est-ce qu'Unia en pense?

Des sociétés comme Uber ou Smood n'arrêtent pas d'inspirer la création de ce genre de structures afin de se déresponsabiliser et de continuer l'exploitation des travailleurs.

Les cantons ont les clés en main pour prendre rapidement des décisions pour exécuter la loi et forcer ces so-

ciétés au moins à payer tout le temps de travail. Nous ne lâcherons pas et continuerons le combat. ■

TÉMOIGNAGE

«PRÊT À ME BATTRE JUSQU'AU BOUT»



OLIVIER VOGELSANG

Philippe Frezier, ancien chauffeur Uber: «J'attends de voir ce qu'Uber va me proposer. J'ai commencé à travailler pour eux fin 2016. L'indemnité sera calculée entre 2019 et 2021, mais le prix du kilomètre est passé de 11 à 25 centimes. Pour moi, une enveloppe de 20 000 francs serait acceptable. Si on est loin de ce montant, j'ai un dossier complet qui pourrait sans doute me permettre d'obtenir plus aux Prud'hommes. En tout cas, je suis prêt à me battre jusqu'au bout.

Ce qui est sûr, c'est que je ne reviendrai pas. Un ami, employé par MITC, m'a encore raconté que sur un chiffre d'affaires de 800 francs effectué le week-end dernier, il ne lui reste que 400 francs. Moi, avec Uber, je faisais un chiffre

d'affaires d'environ 5000 francs par mois pour 45 heures par semaine. Cela veut dire qu'avec MITC, j'empocherais à peine 2500 francs, sans compter les frais d'essence et d'entretien: c'est totalement inconcevable pour moi!» ■

«SOIS SAGE, SINON SCHWARZENBACH VIENDRA TE CHERCHER!»

En Suisse, durant les Trente Glorieuses, quelque 50 000 filles et fils de saisonniers ont vécu des mois, voire des années, dans la clandestinité et la peur d'être expulsés. Une bande dessinée revient sur ce sombre épisode de notre histoire. Son titre: «Celeste, l'enfant du placard»

Textes **Alain Portner**

Il est des pans honteux de notre histoire que l'on souhaiterait ignorer. C'est le cas des enfants du placard, ces filles et ces fils de saisonniers qui ont dû vivre dans la peur et la clandestinité pendant des mois, voire des années, à cause d'une loi scélérate qui interdisait tout regroupement familial aux travailleurs immigrés bénéficiant d'un permis A. Trop longtemps relégué aux oubliettes, cet épisode peu reluisant sort à présent de l'ombre. Parce que les principaux intéressés, devenus adultes, exigent désormais reconnaissance et réparation, et que des chercheurs et des journalistes commencent sérieusement à s'y intéresser. Il y a même une BD qui traite de ce sujet. Publiée cet été, elle s'intitule *Celeste, l'enfant du placard*. «C'est le fruit d'une commande du Com.ites (le Comité des Italiens à l'étranger, *ndlr*) de Berne, Neuchâtel et Fribourg qui voulait faire une bande dessinée sur l'immigration italienne à l'occasion des 50 ans de l'initiative Schwarzenbach», précise la dessinatrice et illustratrice Cecilia Bozzoli. Mais le Covid est passé par là et le projet a été différé de deux années.

ENFANCES VOLÉES

Le temps pour le scénariste Pierdomenico Bortune, professeur de langue et culture italiennes à Neuchâtel, de ficeler un scénario qui tienne la route. «C'est une fiction, mais tous les éléments qui s'y trouvent sont basés sur des faits réels, nous n'avons rien inventé!» Le style réaliste de Cecilia Bozzoli apporte une touche supplémentaire d'authenticité à ce récit. Et le choix du noir-blanc et du sépia ajoute un effet dramatique à l'ensemble. Une réussite!

L'histoire? Celle de Celeste qui raconte à sa jeune voisine Léane, une adolescente d'aujourd'hui, les affres de sa vie d'enfant du placard durant les années 1970: son passage de la frontière planquée dans le coffre d'une voiture, son impossibilité de sortir ou d'aller à l'école, ses interminables journées passées dans la solitude d'une pauvre mansarde, son désir de liberté et d'évasion...

50 000 ENFANTS DU PLACARD

«Les parents disaient à leurs enfants: *Ne fais pas de bruit, sois sage, sinon Schwarzenbach viendra te chercher!* C'était affreux, horrible!» Ce qui a encore frappé notre interlocutrice, c'est l'ampleur du phénomène: «Je connaissais l'existence des enfants du placard, mais je suis tombée des nues en apprenant que cela concernait des dizaines de milliers de gosses.» Rien que durant les Trente Glorieuses, d'après une récente étude de l'Université de Genève, ce sont quelque 50 000 *bambini* (il s'agissait avant tout de jeunes Italiens) qui ont subi pareil calvaire! Et la plupart de ces mômes sont sortis traumatisés de cette expérience, honteux également d'avoir dû vivre cachés comme des pestiférés de crainte d'être expulsés. «Des gens se sont ouverts à nous durant les séances de dédicaces, ils ont enfin osé partager leur vécu, c'était très émouvant.» Le travail de mémoire de Cecilia Bozzoli et Pierdomenico Bortune réveille les souvenirs et délie les langues. «Nous espérons qu'il contribuera aussi à ce qu'une telle histoire ne se reproduise plus.» ■

Pierdomenico Bortune et Cecilia Bozzoli, *Celeste, l'enfant du placard*, Editions Antipodes, 2022.



STATUT DE LA HONTE

Durant les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, des centaines de milliers de travailleurs, principalement des Italiens, ont émigré vers le présumé Eldorado helvétique. Grâce au statut de saisonnier instauré dans notre pays en 1934, les entreprises ont ainsi pu recruter une main-d'œuvre corvéable à merci et bon marché.

Au cours de séjours limités à neuf mois, les saisonniers étaient logés dans des baraquements en bois tout juste salubres et travaillaient souvent plus de cinquante heures par semaine pour un salaire inférieur en moyenne de 15% à celui versé usuellement. En sus, ils avaient l'interdiction de changer d'employeur et de domicile. Et si leur épouse était aussi saisonnière, ils n'avaient pas le droit de faire venir leurs enfants, lesquels étaient donc condamnés à rester au pays (soit chez un membre de leur famille, soit dans des pen-

sionnats italiens proches de la frontière) ou à séjourner illégalement en Suisse. Il a fallu attendre 1991 pour que la Confédération ouvre enfin les portes des écoles à ces filles et ces fils d'immigrés et 2002 pour qu'elle abolisse officiellement le statut de saisonnier. En tout, ce sont plus de six millions de permis A qui ont été délivrés à ces ouvrières et ces ouvriers de l'ombre qui ont largement contribué à la richesse et à la prospérité de notre pays. ■



Suicides à France Télécom: le déni têtue de responsabilité des ex-dirigeants

Le jugement en Cour d'appel des dirigeants de France Télécom a été rendu fin septembre, allégeant les peines de première instance. Pourtant, l'ancien PDG et son second ont recouru auprès de la Cour de cassation. Retour sur ce procès emblématique

Céline Ovadia

Quand, le 30 septembre 2022, la Cour d'appel de Paris prononce son arrêt, après le second procès réclamé par les ex-dirigeants de France Télécom, l'infraction du délit de «harcèlement moral institutionnel» est de nouveau confirmée. Cependant, les 4 mois de prison ferme, assortis de 8 mois de sursis en première instance contre eux, sont annulés... L'ancien PDG Didier Lombard et Louis-Pierre Wenès, ancien numéro deux de France Télécom, sont condamnés à un an de prison avec sursis. «C'est un sursis total!» commente un syndicaliste en colère, partie civile. La réaction des prévenus ne tarde pas: farouchement déterminés à faire valoir un déni permanent, ils annoncent leur pourvoi auprès de la Cour de cassation. La juridiction suprême de l'ordre judiciaire français qui se prononce sur des jugements non conformes, sur le fond, au droit va-t-elle casser et annuler cet arrêt de la Cour d'appel ou va-t-elle rejeter le pourvoi des prévenus?

LE HARCELEMENT MORAL: UNE STRATÉGIE DE MANAGEMENT

Si le «harcèlement moral institutionnel» figure désormais dans la jurisprudence française via le procès de France Télécom, cette notion existait déjà en 1993 dans un premier rapport du Conseil économique et social (CES) sur la prévention du suicide, car «la France était très en retard en ce domaine», rapporte son auteur, Michel Debout. Ce responsable du Service de médecine légale et d'une unité d'urgence psychiatrique, était confronté en première ligne à cette question cruciale. Sous le gouvernement de Lionel Jospin, ce premier avis du CES avait servi au législateur pour sanctionner le harcèlement moral au niveau pénal et au niveau civil dans le Code du travail et le Code administratif. En 2001, Michel Debout rend un second rapport sur le harcèlement moral au travail qui aboutira l'année suivante à de nouvelles mesures législatives.

«Bien qu'il n'existe pas en France de loi sur le harcèlement moral au travail, rappelle cet expert psychiatre auprès des tribunaux, il

fallait que le Tribunal, lors de mon témoignage au premier procès (des dirigeants de France Télécom en mai 2019, *ndlr*), connaisse l'intention du législateur quant aux mesures d'ordre social prises en 2002 incluant la nécessité de la prévention et des sanctions pour les auteurs. Avant les risques de la «casse organisée» dont France Télécom a été l'emblème, nous avions anticipé au sein du CES sur ce risque qui servait à la démission de personnels devenus gênants selon les critères de l'entreprise. Le harcèlement moral institutionnel s'inscrit dans une véritable stratégie globale liée au pouvoir, celle du management qui impose, coûte que coûte, ses décisions, ses règles de fonctionnement par de nouvelles démissions ou de nouvelles rentabilités. C'est tout à fait ce qu'il s'est passé à France Télécom: pousser «par la porte et par la fenêtre»¹ des milliers de victimes dont les caractéristiques ne correspondaient pas «aux besoins» de l'entreprise.»

UN ARRÊT PEU DISSUASIF

Le jugement de la Cour d'appel entérine les graves défaillances des ex-dirigeants de France Télécom en pointant sur la mise en place institutionnelle d'une organisation du travail pathogène. Les démissions massives, 22 000 départs en trois ans prévus par la direction après la privatisation de l'entreprise, sont quasi planifiées, voire rémunérées pour les cadres *cost killers*. Le jugement porte sur la seule période allant de 2008 à 2010, période où sont dénombrés 39 victimes, dont 19 suicides, 12 tentatives de suicide et 8 dépressions ou arrêts de travail.

Pourtant, commente M^e Frédéric Benoit, avocat du syndicat CFE-CGC², partie civile, «les prévenus ont été alertés par les rapports des inspecteurs du travail, des médecins du travail, des organisations syndicales et ils n'ont rien fait! Le jugement démontre ainsi l'existence de deux éléments intentionnels délictueux: construire un plan d'évictions violentes des personnels, constater les conséquences (suicides, dépressions, burn-out, etc.), les dénier et poursuivre encore plus vite la désorganisation toxique et mortifère.»

Selon cet avocat, «ce jugement envoie un message dommageable au corps social. Alors qu'il existe une infraction dans la sphère privée du harcèlement non professionnel sanctionné par 5 ans d'emprisonnement et si des suicides s'ensuivent, la sanction est doublée à 10 ans. Ce jugement révèle que le législateur français réserve une approche très réductrice quant à la question du harcèlement professionnel. Les chefs d'entreprise, avec ce jugement de la Cour d'appel, échappent à leurs obligations de moyens et de résultats afin de préserver la santé physique et mentale de leurs salariés. Le corpus législatif français est gravement insuffisant quant à la carence résultant du harcèlement au travail et la décision d'une appropriation de cette réalité relève d'un choix politique. Les juges de la Cour d'appel, qui ont fait leur travail sur la base des textes qu'ils doivent appliquer, ont ainsi prononcé des sanctions ridiculement faibles par rapport à l'ampleur du désastre humain. Ce second jugement renseigne ainsi sur la régression des droits des salariés.»

NON-RECONNAISSANCE DES MORTS DU TRAVAIL

La déploration exprimée par Didier Lombard s'est portée, lors de la première audience, sur «ceux qui n'ont pas supporté la transformation». Ce prévenu, lui, ne supporte pas, avec son ex-numéro deux, Louis-Pierre Wenès, l'allègement de ses peines en appel, et poursuit obstinément son refus de reconnaître l'irréparable deuil des familles des victimes. Réclamera-t-il encore l'absolution auprès de la Cour de cassation?

«France Télécom n'est pas Auschwitz» s'était exclamé un avocat des prévenus dans les travées du tribunal, lors des audiences de première instance. Or, depuis juin 2022, à Orange, nouvelle dénomination de France Télécom, des enquêtes sont ouvertes sur de récents suicides sur les lieux de travail.

Désarmer les travailleurs de leurs droits fondamentaux à la santé et à la dignité est une politique à l'œuvre depuis plus d'une vingtaine d'années en France, pays qui figure dans la frange de tête en Europe des troubles psychiques liés au travail. Ce que confirme en-

core une enquête récente de chercheurs de Santé publique France sur le lien potentiel entre les suicides et les conditions de travail, qui concernerait deux suicides par jour. Tous les secteurs de la vie économique sont concernés: les hôpitaux en souffrance, la SNCF, la fonction publique, les policiers (environ 50 suicides par an), etc. La plus grande invisibilité est maintenue sur les morts du travail et ne mobilise pas le débat politique. ■

¹ Expression attribuée à Didier Lombard, ex-PDG de France Télécom, lors d'une conférence des cadres en 2006. Voir aussi *L'ES* du 22 juin 2022.

² Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres.

³ Reuters, Julie Carriat, 9 mai 2019.



Manifestation devant le Tribunal correctionnel de Paris, en 2019, lors du premier procès des dirigeants de France Télécom, poursuivis pour harcèlement moral au travail ayant conduit à une vague de suicides.

GRÈVE GÉNÉRALE BIEN SUIVIE EN IRAN

Militante de la diaspora, Shiva Khosravi revient sur les trois jours de grève générale et les derniers événements survenus dans son pays, où deux jeunes protestataires ont été exécutés

Propos recueillis par **Sylviane Herranz**

En début de semaine dernière, une grève générale de trois jours immobilisait l'Iran. Quels en ont été les impacts et comment évolue la situation dans ce pays, en proie à une profonde révolte sociale à la suite de la mort de Jina Mahsa Amini, jeune Kurde iranienne, le 16 septembre. Shiva Khosravi, membre de l'Association de solidarité avec les Iraniens à Genève, qui était intervenue lors du Congrès de l'Union syndicale suisse fin novembre (voir notre édition du 7 décembre), revient sur ces derniers événements.

QUESTIONS RÉPONSES

L'Iran a connu une grève générale de trois jours. Comment a-t-elle été suivie?

J'ai été très étonnée. A Ispahan, ville d'où je viens, où les gens sont très religieux, très traditionalistes, tout était fermé, le bazar, les commerces. Dans tout le pays, les gens ont très bien suivi ces trois jours de grève, autant chez les commerçants que dans les usines. Même le président de la République islamique, Ebrahim Raïssi, a avoué, dans un discours prononcé dans une université, que les grèves ont eu un effet sur l'économie. En représailles, les comptes bancaires de nombreux commerçants ont été bloqués. Des propriétaires de grands centres commerciaux qui avaient fermé leur magasin ont été arrêtés. Des professeurs qui n'ont pas donné leur cours sont aussi en prison, comme beaucoup d'autres travailleurs ayant suivi la grève. Un ex-footballeur très connu et très populaire, Ali Daei, qui possède des commerces et des restaurants, a soutenu la grève. Le régime lui a interdit d'exercer et a mis ses enseignes sous scellé...

Le troisième jour de la grève coïncidait avec la journée des étudiants. A-t-il donné lieu à des événements particuliers?

Oui, c'était une journée de mobilisation très importante. Mais le lendemain, le jeudi, le régime exécutait un premier jeune protestataire, arrêté au début du mouvement. Il a été accusé d'avoir blessé un Bassidj, un milicien lié aux gardiens de la révolution, lors d'un blocage de rue. Ce qui est une fausse accusation. Il avait été dit à sa famille, qui ne savait pas qu'il était condamné à mort,

de ne pas dévoiler son nom aux médias. Cela n'a servi à rien. Les parents de Mohsen Shekari ont été avertis le matin que leur fils de 23 ans avait été exécuté... C'est extrêmement triste. Cette exécution a provoqué un choc immense et a suscité une forte réaction. Après son exécution, les manifestations et les grèves se sont poursuivies jusqu'à samedi dernier, puis un appel à une nouvelle grève nationale, du 18 au 22 décembre, a été lancé. Ce lundi, le régime a exécuté un autre manifestant innocent, Majid Reza Rahnavard, âgé de 23 ans. Il a été pendu pour le crime de «guerre contre Dieu». Cette oppression au nom de la religion a favorisé la sécularisation de nombreux jeunes Iraniens.

Comment le premier appel à la grève générale a-t-il surgi?

Il y a eu des déclarations, de syndicats, de travailleurs, d'étudiants, d'universités. Depuis le début du mouvement, des conseils, où les gens prennent des décisions et communiquent entre eux, ont été créés dans chaque quartier, dans les universités, les entreprises. L'appel à la grève a circulé un peu partout grâce à eux. On ne sait pas d'où il vient, c'est global. Les gens s'organisent. Quand les manifestations ont commencé, le groupe de jeunes Javanan Mahallat Tehran, très actif dans la mobilisation, a appelé les ouvriers à faire grève. Les deux mouvements peuvent aboutir à quelque chose. Lorsque la première grève a éclaté dans une usine, le régime a immédiatement coupé internet et tous les moyens de communication. Mais cela n'a pas suffi. Dans toutes les villes il y a eu des grèves avant cette grève générale.

Une partie de l'économie est contrôlée par le régime des gardiens de la Révolution. Les grèves sont parties des ouvriers. C'est pour cela qu'ils sont en danger. Deux jours avant la grève générale, le procureur de la République islamique a annoncé l'abolition de la police des mœurs. Qu'en est-il? C'est une *fake news*. De la propagande. Les manifestants n'ont jamais demandé l'abolition de la police des mœurs, n'ont jamais chanté un slogan pour cela ou sur le hijab. Ce qu'ils veulent, c'est l'abolition de la totalité du régime. Pendant que les médias se concentraient sur cette *fake news*, le régime exécutait quatre personnes accusées d'être en contact avec le Mossad. C'était un

détournement de l'attention des médias pour ne pas parler de la grève, de la jonction entre la jeunesse et les travailleurs. En Iran, tout le monde savait que cette abolition n'était pas vraie. A l'étranger, tous ont parlé de ça et pas des exécutions. C'est une honte! C'est pareil pour l'exécution de Mohsen Shekari jeudi dernier. Tout le monde parlait du *Time Magazine* qui venait de désigner les femmes iraniennes comme héroïnes de l'année. Cet article a été rédigé par une journaliste membre du National Iranian American Council, une organisation faisant du lobbying aux Etats-Unis en faveur de la République islamique...

Comment la situation pourrait-elle évoluer? Chaque jour est fait de beaucoup de tristesse, de mauvaises nouvelles avec des exécutions, des arrestations, des gens tués. Mais à côté, il y a de grands succès et de la fierté. Chaque jour, nous entendons des familles de personnes travaillant pour le gouvernement qui quittent l'Iran. Nous avons aussi lu que la République islamique négociait avec le Venezuela pour qu'il accepte que les dignitaires du régime s'y réfugient après la révolution! Selon la chaîne de télévision Iran International, quatre hauts responsables de la République islamique se sont rendus en octobre au Venezuela pour demander que les hauts fonctionnaires puissent y être accueillis en cas de «malheureux incident en Iran». Il y a aussi les révélations faites par les hackers de Black Reward, qui ont montré, documents des gardiens de la révolution à l'appui, que les responsables de l'armée étaient au courant de l'incendie de la prison d'Evin à Téhéran une semaine avant qu'il se produise et n'ont rien fait pour l'empêcher. C'est dans cette prison que les prisonniers politiques sont enfermés. L'incendie a fait au moins huit morts et des dizaines de blessés, selon le régime. Ce dernier a aussi organisé une attaque, qualifiée par la suite de terroriste, qui a frappé le sanctuaire de Shah Cheragh dans la ville de Chiraz, dans le sud de l'Iran, faisant au moins deux morts parmi les enfants. Ces faits, survenus en octobre, ont montré le vrai visage du gouvernement, même aux gens qui ne le croyait pas. Beaucoup d'éléments ont donné du courage à la population pour sortir dans la rue, faire grève, même dans des villes très religieuses. Nous sommes peut-être plus proches de la victoire que l'on ose imaginer. ■



Shiva Khosravi est venue témoigner de la situation du peuple iranien lors du Congrès de l'Union syndicale suisse le 25 novembre dernier à Interlaken. Elle a également appelé les syndicats suisses à la solidarité avec les travailleurs en grève dans son pays.

VOUS AVEZ DES DROITS@

QUELLES PROTECTIONS POUR LES APPRENTIS?

Les syndicats et les partis de gauche neuchâtelois ont récemment lancé une initiative cantonale visant à assurer une meilleure protection des apprentis et des apprenties. L'initiative demande, notamment, des contrôles fréquents sur les lieux de travail et une meilleure instruction pour les formateurs en matière de droit du travail, ainsi que des problématiques souvent rencontrées par les apprentis, telles que le harcèlement.

Le vaste sujet des conditions de travail des jeunes est ainsi plus que jamais au centre des débats. On le sait, en Suisse, le droit du travail se veut très libéral, conférant aux employeurs, une marge de manœuvre importante dans les relations contractuelles. Dans certaines branches, les conventions collectives de travail permettent de poser des garde-fous, mais les apprentis sont fréquemment exclus de leur champ d'application. Pour définir quels sont les droits et les moyens de contrôle actuels relatifs aux apprentis, il convient d'analyser la législation en vigueur:

▪ La Loi sur la formation professionnelle (LFPr) régit tous les domaines de la formation, qu'elle soit initiale ou supérieure. Elle pose les principes de base, tels que l'intégration, l'égalité ou encore la transparence du système de formation professionnelle, ainsi que les questions organisationnelles, telles que la structure et la durée des formations. En matière de protection, la LFPr octroie aux cantons la pleine compétence d'assurer la surveillance, notamment en ce qui concerne la qualité de la formation ou le respect des dispositions légales.

▪ Le Code des obligations (CO) apporte un cadre légèrement plus contraignant puisque le contrat d'apprentissage fait l'objet d'une section propre. Or, les dispositions, peu nombreuses, n'apportent pas de véritables améliorations en matière de conditions de travail. Elles

régissent la forme et le contenu du contrat, définissent le rôle de l'employeur, ainsi que les conditions de résiliation.

▪ Enfin, la Loi sur le travail du 13 mars 1964 s'applique intégralement aux apprentis. Sa cinquième ordonnance du 28 septembre 2007, relative à la protection des jeunes travailleurs, pose des principes visant à protéger spécifiquement la santé et la sécurité de ces derniers. Elle limite les activités pour lesquelles les jeunes peuvent être employés, notamment en fonction de leur âge. Elle pose un cadre également en ce qui concerne le travail de nuit et des jours fériés.

En résumé, la législation fédérale pose un cadre, légèrement plus restrictif pour les jeunes travailleurs que pour les employés plus âgés. Il n'en reste pas moins que, comme pour tout cadre légal, des contrôles stricts et réguliers sont nécessaires pour s'assurer de leur bonne application.

Ainsi, les cantons jouent un rôle important en matière de protection pour les apprentis. S'ils disposent tous d'une législation relative à la formation professionnelle, la surveillance est manifestement inéquitable entre les différents territoires. Il est donc nécessaire que celle-ci soit renforcée puisque l'apprentissage représente, par définition, le fondement de la vie professionnelle de nos jeunes. Notons que les apprentis passent, dès l'âge de 15 ans, d'un rythme scolaire à des horaires stricts exigés par le monde professionnel, diminuant notamment drastiquement la quantité de vacances (minimum cinq semaines pour les jeunes de moins de 20 ans). Des mauvaises expériences ou un cadre trop anxiogène risque d'avoir des répercussions irrémédiables sur leur santé. Il est donc primordial, pour les jeunes concernés par des irrégularités, de se référer au service cantonal compétent pour dénoncer celles-ci. ■

Par Céline Dupraz, juriste, Unia Neuchâtel

Une question sur vos droits en matière de travail ou d'assurances sociales? N'hésitez pas à nous écrire à redaction@evenement.ch

BRÈVES

RENENS LE GROUPE MIGRATION D'UNIA VAUD INFORME LE PUBLIC

«La solidarité est plus forte que la couleur des passeports!» C'est avec cette devise que le groupe migration d'Unia Vaud va informer le public ce samedi à l'occasion de la Journée internationale des migrantes et des migrants. Il tiendra un stand à Renens et échangera avec la population sur la thématique de la régularisation des personnes sans statut légal. ■ L'ES

Rendez-vous: samedi 17 décembre de 9h à 13h sur la place du Marché de Renens.

BIENNE EXPOSITION «NOUS, SAISONNIERS, SAISONNIÈRES...»

L'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... 1931-2022» fera halte au Nouveau Musée de Bienne du 17 décembre 2022 au 25 juin 2023. Créée à Genève, cette exposition a été conçue par les Archives contestataires, le Collège du travail et Rosa Brux, à l'initiative de la Ville de Genève. Et a été adaptée et étoffée par le musée biennois. Le vernissage se déroulera le vendredi 16 décembre à 18h30. ■ L'ES

MORGES QUEL AVENIR POUR LA PRESSE INDÉPENDANTE?

Le journal *Pages de gauche* organise une table ronde sur le thème de l'indépendance de la presse, ce vendredi à Morges. Quatre intervenants y prendront la parole avant un débat avec le public. Il s'agit de Sophie Dupont, journaliste à la rubrique suisse du *Courrier*, Sylviane Herranz, rédactrice en chef de *L'Événement syndical*, Guy Zurkinden, rédacteur de *Services publics*, et de Coline Emmel, journaliste à *Gotham City*. ■ L'ES

Table ronde: vendredi 16 décembre à 18h45, à la Maison du dessin de presse, rue Louis-de-Savoie 39 à Morges.

INITIATIVE POUR DES CRÈCHES ABORDABLES LA RÉCOLTE DE SIGNATURES CONTINUE

Lancée le 8 mars par le Parti socialiste et soutenue par les syndicats, l'initiative «Pour des crèches abordables» est toujours soumise à la récolte des signatures*. Au cœur du projet: créer davantage de places d'accueil partout en Suisse pour tous les enfants jusqu'à la fin de l'école primaire. Car, comme le souligne l'Union syndicale suisse (USS), les places à disposition couvrent seulement 18% des enfants d'âge préscolaire et 13% des écoliers en âge de bénéficier d'un accueil parascolaire. L'initiative propose aussi de plafonner les coûts à 10% au maximum du revenu des familles afin de favoriser l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail. Ce sont en effet avant tout les mères qui réduisent leur taux d'activité ou renoncent à travailler, faute de place de garde ou de frais trop élevés. L'initiative demande aussi une amélioration des conditions de travail du personnel, majoritairement féminin, en offrant une bonne formation et une rémunération équitable. Seuls les cantons de Genève et de Vaud bénéficient actuellement de conventions collectives de travail dans ce domaine. Comme l'indique l'USS, se référant à une enquête menée par le syndicat SSP en 2021, 80% du personnel des crèches a répondu qu'il se sent stressé au travail; et 40% a l'intention de changer de profession en raison des nuisances que ce travail fait peser sur sa santé.

L'initiative propose que deux tiers des frais soient pris en charge par la Confédération. La fédération syndicale souligne que la contribution des pouvoirs publics à l'accueil extrafamilial des enfants est trop faible: «Alors que les pays scandinaves investissent jusqu'à 2% de leur produit intérieur brut dans les structures d'accueil des enfants, la Suisse n'y consacre que 0,1% (recommandation de l'OCDE: 1%).» ■ AA

* Une feuille de signatures est encartée dans cette édition.

POING LEVÉ

DES MOTS QUI CHANGENT DES VIES

Par Manon Todesco

Chow Hang-tung est une avocate de Hong Kong. Elle purge actuellement une peine de 22 mois d'emprisonnement pour avoir encouragé des personnes sur les réseaux sociaux à allumer des bougies afin de commémorer la répression de Tian'anmen en 1989. L'artiste russe Alexandra Skotchilenko risque, elle, une peine allant jusqu'à 10 ans de prison pour s'être opposée à la guerre en Ukraine. En Iran, Vahid Afkari a été condamné en 2018 à plus de 54 ans de réclusion et à 74 coups de fouet pour avoir participé à des manifestations pacifiques contre les inégalités et la répression politique dans son pays. Au Zimbabwe, en pleine pandémie, les militantes Joanah Mamombe, Netsai Marova et Cecilia Chimбири ont organisé une manifestation pour dénoncer la mauvaise gestion du gouvernement face au Covid-19 et la famine qui sévissait dans le pays. Le même jour, elles ont été enlevées, rouées de coups, agressées sexuellement et emprisonnées pour avoir manifesté, puis inculpées d'avoir menti sur ce qui leur était arrivé. Elles risquent plus de 20 ans de prison. Enfin, Yren Rotela et Mariana Sepulveda, deux femmes transgenres du Paraguay et militantes LGBTQIA+, se voient discriminées par les autorités qui les empêchent de changer officiellement de nom.

Ces huit personnes ne sont que la pointe de l'iceberg. Des milliers de personnes à travers le monde voient leurs droits bafoués, car elles osent donner de la voix pour contester l'ordre établi. Ces huit personnes, qui ont payé le prix fort pour s'être exprimées, sont les huit visages qu'Amnesty International a décidé de mettre en avant pour le Marathon des lettres 2022. Une action menée depuis 2001 à l'occasion du 10 décembre, Journée internationale des droits humains, lors de laquelle des sympathisants de plus de 200 pays rédigent des millions de lettres pour soutenir les personnes dont les droits humains sont en danger. Et la menace est réelle. Entre l'interdiction ou la pénalisation des manifestations, le recours excessif à la force, l'utilisation illégale de certains instruments de maintien de l'ordre, les détentions illégales, la surveillance de masse illégale et la censure en ligne, les Etats sont de plus en plus imaginatifs pour restreindre et réprimer.

Au-delà de la symbolique, ce Marathon des lettres a le pouvoir de faire bouger les lignes grâce à l'action collective. En vingt ans, une centaine de personnes ont vu leur vie transformée. Sous la pression exercée, elles ont été libérées ou ont vu leur peine se réduire. L'an passé, pas moins de 4,5 millions de lettres, tweets et autres ont été rédigés et ont permis notamment à Bernardo Caal Xol, un enseignant et militant écologiste du Guatemala, d'être libéré de prison en mars 2022 après avoir écopé d'une peine de plus de 7 ans pour ses actions en faveur de la protection des terres et des ressources de son peuple. Unis, nous sommes plus forts: il n'y a pas qu'Unia qui le dit! ■

Le marathon se déroule jusqu'au 24 décembre. Pour participer, aller sur: amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/marathon

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève

(inscriptions et formulaires).

Guichets: 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi. Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client Formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

PERMANENCE PAPYRUS

Les permanences «Papyrus» sont désormais réservées uniquement aux membres d'Unia affiliés depuis au moins trois mois. Des rendez-vous sont possibles le mercredi entre 14h et 18h. Pour plus d'informations, écrivez à geneve@unia.ch ou appelez le 0848 949 120.

GROUPE DES RETRAITÉS

Réunions mensuelles

Les réunions du comité des retraités, ouverte à tous les membres, a lieu tous les **2^e mardis du mois**, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier, permanences syndicales

Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

Ouverture du secrétariat

Vendredi de 10h à 12h.

Le Locle

Ouverture du secrétariat

Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique pour toute la région:

du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont

Le secrétariat Unia de Delémont a déménagé. Il est installé à la rue de la Jeunesse 2, bâtiment Polyadès, 2^e étage.

Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600

Delémont, rue de la Jeunesse 2: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Porrentruy, rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

Tavannes, rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h. Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

Permanences du soir

Sierre: lundi de 17h à 19h.

Monthey: mardi de 17h à 19h.

Sion: jeudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets:

Martigny, Monthey, Sierre, Sion

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h, mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

NOËL DES ENFANTS

Projection du film *Avalonia*:

Sion: le samedi 17 décembre à 10h au cinéma Capitole.

Sierre: le samedi 17 décembre à 9h au cinéma du Bourg.

Monthey: le samedi 17 décembre à 9h30 au cinéma Plaza.

Martigny: le samedi 17 décembre à 9h au cinéma Casino.

L'entrée est gratuite pour tout le monde.

Les places sont limitées pour les adultes. Les billets sont à retirer, jusqu'à épuisement, aux secrétariats du syndicat Unia jusqu'au **14 décembre 2022**:

Sion, à la place du Midi 21;

Sierre, à la rue du Temple 3;

Martigny, à la rue du Léman 19;

Monthey, à l'avenue de la Gare 15.

En fin de film, une surprise attend les enfants.

VAUD

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font **uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.** Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil **sans-emploi.ch**. L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement. Le formulaire permet en outre de télécharger les documents manquants directement sur cette page. Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).

PAS DE CADEAUX POUR LES SALARIÉS DE LA LOGISTIQUE

Entre le Black Friday et les fêtes de Noël, les travailleurs de la branche vivent la période la plus stressante de l'année. Ils sont de plus en plus nombreux à se mobiliser pour des conditions de travail dignes

Textes Aline Andrey

«**D**élais irréalistes, cadences inhumaines, horaires à rallonge, stress... du Black Friday jusqu'à Nouvel An, ça va être notre fête.» Le tract du nouveau comité vaudois des travailleuses et des travailleurs de la logistique d'Unia résume la précarité de la branche, de surcroît en fin d'année. Il souligne aussi les revendications prioritaires pour améliorer les conditions de travail: une meilleure protection de la santé et de la sécurité; la récupération des heures supplémentaires; une protection contre la flexibilisation des horaires; un salaire minimum de 4250 francs fois 13 avec une indexation automatique; une augmentation de 5% des salaires pour 2023; l'arrêt immédiat des déductions abusives; la pleine reconnaissance des frais professionnels. Un manifeste en cours de rédaction avec les militants détaille une vingtaine de revendications. Si les conditions de travail diffèrent selon les entreprises (pour n'en citer que quelques-unes: DPD, DHL, Migros, Coop, Planzer, Smood, etc.), les difficultés sont souvent partagées, malgré des améliorations obtenues grâce à des luttes syndicales.

«On a attaqué un certain modèle d'affaires qui reposait sur de la fausse indépendance comme chez Uber. Les travailleurs de Simple Pay ne sont plus payés à la minute, et DPD a en partie arrêté de sous-traiter, rappelle Roman Künzler, responsable pour le transport et la logistique à Unia. La lutte paie, mais il reste beaucoup à faire, car même la Loi sur le travail, faible en Suisse, n'est le plus souvent pas respectée. Pour l'instant, il n'existe pas de perspective immédiate de convention collective de travail de la branche, faute d'association patronale forte, hormis dans le transport poids lourd où celle-ci reste très anti-syndicale.»

FLEXIBILITÉ À OUTRANCE

L'opacité règne dans le secteur de la logistique qui emploie de nombreuses personnes étrangères. «Des em-

ployeurs jouent sur leur méconnaissance de leurs droits, le timbrage est parfois falsifié, les données pas fournies, des heures supplémentaires pas récupérées, dénonce Pascal Vosicki, secrétaire syndical d'Unia Vaud. Des patrons n'assument pas le risque entrepreneurial en faisant peser sur les travailleurs les risques inhérents au métier, comme la perte exceptionnelle d'un paquet, une éraflure sur un véhicule, les fluctuations imprévues de commandes. Si les plannings doivent être donnés deux semaines à l'avance, il n'est pas rare que des travailleurs reçoivent des appels tard le soir leur demandant de venir travailler le lendemain, ou au contraire de ne pas venir.» Ces pratiques pèsent sur la vie privée et la santé déjà mise à mal par le rythme de travail, ainsi que la pression constante, physique et mentale. «Des travailleurs racontent leurs cauchemars, leur problème de sommeil», souligne Pascal Vosicki. De plus, il estime qu'en 2023, les augmentations salariales, s'il y en a, ne seront pas à la hauteur de l'inflation. «Les rémunérations sont déjà basses, alors que leur travail est reconnu, depuis le Covid, comme essentiel», ajoute le secrétaire syndical. Une analyse partagée par Roman Künzler qui lâche: «C'est le moment de mobiliser et de lancer la campagne pour des conditions de travail dignes.» ■

TÉMOIGNAGE

UN LIVREUR SE CONFIE: «ON EST DES MULETS»

«En Suisse depuis une dizaine d'années, j'ai travaillé dans plusieurs boîtes de livraison, je me suis formé, et pourtant, j'ai toujours le même salaire de 4200 francs brut environ. Net, c'est 3700 francs, et là où je bosse en ce moment seulement 3500 francs. Je ne sais pas, est-ce que la boîte cotise pour moi au troisième pilier?» Malgré son mal de dos et sa colère face aux injustices, Ricardo (prénom d'emprunt) ne perd pas son sens de l'humour et



THIERRY PORCHET

A la suite de la mobilisation d'Unia en 2019 à Genève, des améliorations des conditions de travail des livreurs employés par des sous-traitants de DHL avaient été obtenues. Mais de grands progrès restent à faire dans toute la branche.

retrace avec générosité son parcours professionnel qui dépeint un monde de la logistique impitoyable. «Pourtant, j'aime conduire, même dans les bouchons, et parler avec les clients. Bref, j'aime mon boulot, et mes horaires actuels sont bons, mais je ne veux pas perdre ma santé pour le travail. Mon dos est plus précieux.» En cause, des caissons thermiques pour la livraison de repas trop larges à saisir en plus d'être lourds – entre 40 et 60 kilos. «C'est prévu pour être porté par deux personnes. Mon employeur pourrait investir dans des caissons plus petits. Je ne comprends pas pourquoi la Suva ne fait pas des contrôles. Cela lui coûterait moins cher que de devoir payer des travailleurs à l'arrêt.» Ricardo parle d'expérience, puisqu'il a été accidenté lorsqu'il travaillait dans une autre grosse entreprise suisse de logistique. «Je suis tombé et j'ai voulu sauver les cartons de vin. Et juste après, j'ai soulevé un colis de 38 kilos – c'est là que j'ai senti la douleur dans mon épaule. J'ai été arrêté plusieurs mois. Pendant ce temps, mon chef continuait de m'appeler pour me pousser à reprendre le travail.» Ricardo sera finalement licencié

avant même la fin de son arrêt. «Dans cette entreprise, je faisais des horaires de 11 à 12 heures par jour, entre 80 et 100 clients au quotidien, 48 heures par semaine. Parfois, on me disait: «Tu ne viens pas travailler demain, mais appelle quand même à 7h pour être sûr qu'on n'a pas besoin de toi.» Je devais toujours les arranger, je n'avais plus la tête à autre chose que mon travail. J'arrivais à 20h à la maison, je me couchais à 21h30. Je n'avais même plus la force de regarder un match de foot. J'étais tellement fatigué que je suis sorti un jour par une fenêtre vitrée croyant que c'était la porte. Ma tête était en sang, mais rien de grave. J'ai eu de la chance. Et j'ai continué à travailler.» Il souligne que le *turn-over* était important. «Les gens ne tiennent pas longtemps à ce rythme. Une année, pas beaucoup plus. Mais je ne veux pas que critiquer: les camionnettes étaient toujours propres. Reste que les horaires étaient beaucoup trop intenses et le logiciel nous faisait tourner en rond. On était obligés de suivre l'application, alors qu'on savait très bien qu'on pouvait livrer le client prévu l'après-midi en même temps

que d'autres, dans le même quartier, le matin! On ne pouvait jamais reprendre les heures supplémentaires quand on voulait. C'était toujours quand ça arrangeait le patron.» Ricardo a également travaillé comme intérimaire dans la livraison de provisions. «Si je montais volontiers quatre étages pour amener des commissions à une personne âgée, la plupart des clients auraient pu le faire eux-mêmes. Ils ne se rendent pas compte de l'exploitation qu'il y a derrière. On est comme des mulets. Je croyais que la Suisse était plus respectueuse, et que ses lois ne permettaient pas à certains de profiter autant. J'aime beaucoup ce pays, mais c'est la misère dans la logistique.» Ricardo ne baisse pourtant pas les bras. Il croit en l'action syndicale et sait qu'il est possible de travailler autrement. «A tout problème, une solution. Il faut juste arrêter de prendre les ouvriers pour des numéros. Les employeurs qui se donnent une belle image sociale doivent aussi contrôler que leurs sous-traitants n'abusent pas des gens qui souvent n'ont pas de permis de séjour stable et ne peuvent qu'accepter ces conditions indignes.» ■

Toujours pas de CCT dans le commerce de détail genevois

Après plusieurs mois de discussions, les associations patronales ont claqué la porte des négociations. Une attitude regrettable, soulignent les syndicats

Textes Manon Todesco

Espoir avorté dans le commerce de détail genevois. Après des votations victorieuses sur la Loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), des discussions entre les partenaires sociaux de la branche ont pu être entamées au printemps 2022. L'objectif d'Unia et du Sit était de conclure une nouvelle Convention collective de travail (CCT) étendue dans le secteur, seule condition pour que les représentants patronaux, Genève Commerces et la Node, puissent ouvrir quatre dimanches par an. Dans un communiqué de presse commun, les syndicats indiquent que les patrons ont d'abord restreint les discussions aux éléments salariaux, refusant d'entrer en matière sur des points tels que la planification du travail dans ce secteur aux horaires difficiles et étendus. «Nous avons juste dessiné les contours d'un éventuel accord, sans entrer dans le contenu», ajoute Gahla Doerig, secrétaire syndicale d'Unia.

DÉCISION DOMMAGEABLE

Tout de même déterminés à obtenir un accord qui améliorerait les conditions de travail des vendeuses et des vendeurs, Unia et le Sit ont été stoppés dans leur élan le 5 décembre, quand les associations patronales

ont décidé unilatéralement de quitter la table des négociations. «Ils ont expliqué que le quorum de représentation des employeurs nécessaire à l'extension facilitée, à savoir au moins 50% des employés du secteur, était à leur avis inatteignable après un petit sondage fait à l'interne, rapporte la syndicaliste. Ils ont estimé que poursuivre les discussions à ce stade serait une perte de temps. C'est évidemment dommage et nous sommes déçus.»

SAUVER LES MEUBLES

En l'absence de CCT, c'est le contrat-type de travail (CTT) qui devrait prendre le relai. La version 2023 prévoit de récompenser la formation et l'expérience par un salaire minimum un peu plus élevé que le salaire minimum cantonal. Un élément contre lequel les patrons risquent de recourir, craignent les syndicats. «Les conditions de travail continuent à être extrêmement dures, en particulier durant cette période de Fêtes, rappellent Unia et le Sit. Les vendeuses devront travailler les nocturnes et encore jusqu'à 17h le 24 décembre. Ajoutez à cela qu'aussi bien Noël que Nouvel An tombent sur un dimanche, les fêtes ne seront pas joyeuses pour les employés du secteur! Les patrons leur feront-ils au moins le cadeau de ne pas s'opposer à la reconnaissance de leur expérience et de leur formation?» ■

TÉMOIGNAGE

GARDER ESPOIR

Christian Berlemont, membre du comité vente d'Unia: «Je dois avouer que je ne me faisais pas vraiment d'illusions... Cela fait une quinzaine d'années que je suis au cœur des discussions dans la branche et, depuis peu, il y a une volonté patronale d'élargir les horaires d'ouverture sans mettre la main au porte-monnaie. La charge de travail est de plus en plus importante, les vendeuses et les vendeurs ont très rarement deux jours de congé à la suite et ils veulent encore ouvrir les soirs et les dimanches, sans embaucher de personnel. C'est un travail très pénible, dont le rythme est difficile, surtout pour les mères de famille. Ne pas signer de CCT, c'est institutionnaliser ce genre d'horaires. Un CTT, c'est toujours ça de pris, mais ce n'est pas la panacée, d'autant que le personnel de vente n'est pas impliqué dans le processus! J'ai bien peur qu'on reparte sur plusieurs années sans convention, même si j'ai toujours espoir que les choses changent. Pour y arriver, il faut que les patrons admettent qu'ils doivent tout faire pour améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle de leurs employés. Il faudra aussi qu'ils comprennent que des salariés bien traités, en bonne santé et en sécurité au travail sont plus productifs. Nos demandes sont réalisables, et les moyens sont présents: il faut juste une ouverture d'esprit et une prise de conscience qu'il n'y a pas que le profit qui compte. Il n'y a qu'une CCT qui peut améliorer durablement les conditions de travail des vendeuses et des vendeurs!» ■

LE RESPECT DU VIVANT, DE LA TERRE À LA FARINE

Paysan-meunier, Stéphane Deytard s'est converti à l'agriculture biologique et régénérative. Visite de son moulin pas comme les autres, avec trois écolières, lors de la Journée Oser tous les métiers

Textes Aline Andrey
Photos Thierry Porchet

À l'arrivée à Suchy, surprise: des vaches fugueuses se baladent dans un champ de blé comme attirées par les pousses vert tendre des céréales. «C'est peut-être un de mes champs», sourit quelques minutes plus tard Stéphane Deytard, «mais pas mes vaches». Paysan-meunier, il nous reçoit dans son moulin au cœur du petit village de la plaine de l'Orbe. Agriculteur de père en fils, il a creusé son sillon en se lançant dans l'agriculture biologique il y a dix ans. Avant de développer sa passion de la biologie des sols. Là où tout commence. «Quand on enlève les produits phytosanitaires, dont les pesticides, on se rend compte que les sols ne vont pas bien, il s'agit donc de remettre de la matière organique naturellement, de les régénérer, et si possible sans engrais, car ceux-ci sont dépendants des énergies fossiles et demandent beaucoup de terrain pour le bétail (pourvoyeur de fumier)... Or, on ne devrait pas mettre des vaches là où l'on peut cultiver.»

Dans sa ferme du Petit Noyer, le paysan-meunier explique avec enthousiasme aux trois écolières présentes dans le cadre de la Journée Oser tous les métiers (JOM) son utilisation d'engrais verts pendant ou après les récoltes. «Le sol doit être toujours couvert, et jamais retourné. J'utilise aussi le calcium, les oligo-éléments. Depuis quelques années, j'observe des améliorations: les vers de terre et les champignons sont revenus. Mais il y a encore du boulot pour arriver à 6% de matière organique, ce qui, selon certains, est le minimum



Stockés à Etagnières chez Granabio, les grains sont séchés et triés une première fois. Puis au moulin, avant la mouture, un tambour les brosse et les dépoussière. Ils sont ensuite humidifiés et moulus en traversant les stries des meules dont l'écart est savamment contrôlé. Toutes les substances sont mélangées, y compris le germe. Puis la bluterie, un tamis rotatif, sépare le son de la farine. Plus la maille est grande, plus la farine sera complète.

pour créer un cercle vertueux. J'en suis à 3% environ.» Stéphane Deytard s'inspire de l'agriculture régénérative née en Allemagne et, dans une moindre mesure, de l'agriculture bio de conservation développée en France. «Si le sol est

vivant, les plantes qui y poussent nous nourrissent mieux», affirme le paysan-meunier, qui utilise également la rotation des cultures: tournesol, colza, lentilles vertes et noires, blé, épeautre, sarrasin, etc.

PLUSIEURS VARIÉTÉS DE BLÉ

L'agriculteur teste des variétés de blé moderne et ancien, ainsi que des variétés diversifiées, dites «population», sans volonté de stabilisation, permettant ainsi aux plantes, d'année en année, de s'adapter au sol et à la météo du lieu. «Celles qui se plaisent le mieux vont prendre le dessus naturellement», souligne Stéphane Deytard. Reste que les différences météorologiques entre l'année 2021, trop humide, et 2022, trop sèche, ne facilitent pas la tâche. «Les céréales ont bien réagi. Par contre, c'était plus difficile de trouver le bon moment pour semer les engrais verts», note le paysan.

Les céréales modernes sont issues de la station de recherche de Changins. «J'aime utiliser tous les types de céréales: blé, épeautre, amidonnier, seigle...» précise l'agriculteur, qui les moud ensuite sur son moulin artisanal. La meule consiste en deux pierres de granit juxtaposées, sur ressort, qui permettent d'écraser l'amande tout en conservant le germe. Une technique ancestrale améliorée par les frères Astrié, anciens mécaniciens chez Peugeot, qui, en 1962, décident d'un retour à la terre. Après vingt ans de recherches, leur meule est fonctionnelle. Depuis le début de sa commercialisation dans les années 2000, l'intérêt est grandissant. En Suisse romande, l'association Graines et Pains, présidée par Stéphane Deytard, réunit une trentaine de paysans, meuniers et boulangers qui travaillent avec des céréales bio moulues sur meule de pierre et panifiées au levain naturel. La collaboration est étroite pour améliorer la mouture ou le choix des céréales.

Annuellement, la ferme du Petit Noyer produit environ 80 tonnes de farine, soit 100 tonnes de grains par an. Très peu en comparaison avec les entreprises de meuneries industrielles, mais beaucoup pour un moulin artisanal. La meule tourne six jours sur sept, 24 heures sur 24, à raison de 25 kilos par heure. «C'est plutôt lent, mais la machine consomme peu, et j'ai 60 panneaux solaires sur le toit», souligne le meunier autodidacte. S'il existe un apprentissage, il se cantonne aux moulins industriels à cylindres. «Or, cette mouture crée de l'oxydation, car certains grains font jusqu'à une douzaine de passages. De plus, les enveloppes et le germe vont se retrouver dans le son – qui sera donné aux animaux. Les cylindres sont surtout dévolus à produire de la farine blanche. Et pour la farine complète, le minotier la reconstitue en ajoutant tout ou partie des issues», explique Stéphane Deytard.

LE SOL: UN SYSTÈME DIGESTIF

«J'aime la variété de mon métier, même si j'apprécie un peu moins le travail de bureau. J'adore le travail des champs, semer en automne, observer le développement de la céréale, puis les récoltes en été qui représentent la fin d'un cycle...» répond-il aux enfants qui lui posent des questions (voir encadré), avant de leur proposer de mettre les mains dans le mélange de grains de blé ancien. «J'aime faire ça aussi, sourit-il en plongeant ses poignes de travailleur. C'est lourd, on sent le cœur au bout des doigts...»

L'origine de sa transition biologique et de sa passion pour la régénération des sols vient d'une formation entreprise en médecines alternatives. La complexité du corps humain l'amène alors à se questionner sur ce que l'on ingère. «Parallèlement, j'ai découvert que le sol n'est pas un support mais un milieu vivant très complexe», précise-t-il. Face aux changements climatiques, Stéphane Deytard observe et se retrouve les manches. «Hier, il a plu beaucoup et les sols n'ont pas réussi à faire éponge. Il faut vraiment se bouger! Des agriculteurs me disent qu'il faut avoir du courage pour passer en bio. A mon sens, au contraire, il faut en avoir pour ne rien changer! La preuve, avec la guerre en Ukraine: le prix des engrais a doublé, voire triplé. Les pesticides et les engrais nous rendent dépendants, non résilients. C'est très inquiétant que l'alimentation repose sur les énergies fossiles. Mais je ne veux pas faire la morale aux agriculteurs. C'est aussi aux consommateurs d'être cohérents.» Le paysan ne perd pas espoir pour autant: «Ça bouge. Mon fils, à l'école d'agriculture, suit des cours sur le bio par exemple. De plus, la manière de fabriquer du pain, grâce à la meule de pierre, révolutionne aussi les pratiques. Plus généralement, je crois que l'humain sait, face aux difficultés, trouver des solutions. Dans ce sens, je reste optimiste.» ■

Pour plus d'informations, aller sur: fermealanoix.ch

TROIS JOURNALISTES EN HERBE

Le 10 novembre, à l'occasion de la Journée romande «Futur en tous genres», intitulée Journée Oser tous les métiers (JOM) dans le canton de Vaud, des milliers d'enfants ont découvert des professions où leur genre est sous-représenté. Trois jeunes filles de 10 à 12 ans, Leonilda, Magdalena et Umâ ont accompagné trois professionnels dont les métiers sont encore majoritairement masculins. Soit journaliste, photographe et meunier. Si la parité est presque atteinte chez les journalistes, les photographes



Leonilda, Umâ et Magdalena, attentives aux propos du paysan-meunier Stéphane Deytard.

sont encore majoritairement masculins. Quant au paysan-meunier, il ne connaît de fait aucune homologue féminine. «C'est un métier physique. Mais il y a de plus en plus de boulangères par contre...» souligne Stéphane Deytard. Durant cette visite, les écolières ont pris des notes, posé des questions, plongé leurs mains dans les grains. A la question de savoir lequel des trois métiers elle choisirait, deux ont répondu paysanne-meunière et une photographe... Voici le texte qu'elles ont rédigé après la visite, en journalistes d'un jour, de manière autonome dans un bel élan enthousiaste et coopératif:

«Nous étions en train d'écouter Stéphane Deytard, quand nous avons vu une petite souris. Il nous a dit qu'il plaçait quelques pièges, mais il ne pouvait pas avoir de chats, car ils grimpaient sur les étagères et perçaient les sacs de farine. Ensuite, nous sommes allées à l'intérieur du moulin. Nous avons appris que, dans 1 kilo de grains de céréales, il y a 20% de son pour nourrir le bétail, 79% de farine et 1% d'eau. Les machines tournent six jours sur sept, 24 heures sur 24 toute l'année. Toutes les machines devraient utiliser beaucoup d'électricité, mais grâce à ses 60 panneaux solaires sur son toit, elles en utilisent beaucoup moins. Il nous a expliqué comment fermer un sac de farine. Nous avons fermé un sac avec difficulté. Nous étions déçues quand Stéphane nous a dit qu'il fallait le rouvrir pour le peser. La ferme de Stéphane Deytard s'appelle le Petit Noyer et celle de ses parents s'appelle le Grand Noyer. Son moulin est un moulin Astrié. Sa femme l'aide pour la vente et a deux chevaux, Java et Logan. Il récolte 80 tonnes de blé par année. Il plante les graines en automne et récolte en juillet. Il y a deux ans, Stéphane a changé de méthode: il n'utilise plus le fumier, mais il met de l'engrais vert. Il aime beaucoup la récolte et le semis. Stéphane Deytard s'occupe du moulin une heure le matin et une heure le soir.» ■



Le moulin Astrié permet de conserver toutes les valeurs nutritives des céréales.



Le son d'un côté, nourriture pour les ruminants, et la farine de l'autre.



Le meunier-paysan, Stéphane Deytard, en bon pédagogue, raconte son métier avec passion.